

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Lundi 10 Avril 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Corinne BIRA, procuration donnée à Martine BERT
Sandrine LARBIOUZE, procuration à Delphine CRASPAY

Secrétaires de séance : Marie Françoise Capelani et Anne-Marie Peyré.

Le Procès-verbal de la séance du Lundi 13 Mars 2017 est validé à l'unanimité.

1 – Compte Administratif 2016 et compte de gestion:

Michel Aurignac relève que les documents du Compte Administratif 2016 n'ont été communiqués qu'au début de la séance et que matériellement, il est difficile d'analyser en quelques minutes une année de comptabilité.

Patrick Moura souligne des anomalies dans la présentation des tableaux et des anomalies par rapport au budget 2016. Il appuie les remarques de Michel Aurignac.

Le résultat comptable de la section fonctionnement de 2016 présente un solde positif 296 823 € (en baisse par rapport à 2015 : 378 743€).

La section investissement fait apparaître avec un déficit de 627 975 € auquel s'ajoute le report antérieur de 343 646 €, soit un total cumulé de – 971 621 €.

Les quatre élus de la minorité estiment que ces chiffres des comptes n'ont pas été audités par le maire et que les documents auraient dû être remis en Commission Finances afin d'étudier les états avec un délai raisonnable. Ils votent contre ce Compte Administratif.

Ce point est adopté par 15 voix.

2 – Affectation des résultats 2016 :

Le résultat comptable de 2016 de la section de fonctionnement (296 823 €) auquel s'ajoute le report antérieur (520 148 €) soit 817 041 €, ne suffit pas pour couvrir le besoin de financement de la section d'Investissement cité plus haut (- 971 621 €).

Cet excédent de fonctionnement doit être affecté en totalité au compte 1068 et aucune quote-part ne peut en être reportée en « Recette de Fonctionnement » pour 2017.

L'unanimité est conclue pour ce point.

3 – Vote des taxes 2017 :

Les taux des 3 taxes communales ont été reconduits à l'unanimité pour 2017, ci-dessous le tableau récapitulatif :

Libellé	Taux	Base taxable	Recette attendue
Taxe d'habitation	6,96	2 730 100 €	190 014 €
Foncer bâti	6,08	1 827 100 €	111 087 €
Foncier non bâti	24,07	83 000 €	20 002 €

4 – Budget Primitif 2017 :

Comme chaque année avant le 15 avril le conseil municipal doit voter cet acte important qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant l'exercice comptable.

Il comporte deux parties : le fonctionnement et l'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	montant €	Recettes	montant €
Achats	185 300	Produits ventes diverses	179 900
services extérieurs	173 000	Impôt et taxes	576 450
Impôt,taxes	16 500	Dotations , subventions	360 901
Charges de personnel	473 200	Produits de gestion courante	107 070
Charges gestion courantes	145 638	Produits financiers	30
Charges financières	49 000	Produits exceptionnels	300
Charges exceptionnelles	10 200	Atténuation de charges	59 000
Dotations amortissements	20 446		
Excédent dégagé	210 367		
TOTAL	1 283 651		1 283 651

Patrick Moura relève l'augmentation des frais de personnel (425 000 € en 2014). Le maire justifie cette hausse de 11% par la nécessité des différentes embauches de personnel des 2 dernières années.

Patrick Moura propose une baisse des indemnités des élus (qui se monte à environ 60 000 € pour 2017) pour participer à la baisse des dépenses de fonctionnement. Le maire répond que c'est interdit pas la loi. *(Cette affirmation est exacte pour les communes de moins de 1000 habitants, mais pour Asson elle serait possible).*

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le ratio de réalisation des investissements a été très faible en 2016. (*Espérons que ce qui a été voté cette année sera bien réalisé*) En termes de dépenses le prévisionnel est de 1 291 000 € dont :

- 294 000 € pour les routes, (réfection de la rue Labat)
- 50 000 € pour les vestiaires de la salle des sports,
- 33 000 € pour le centre de loisir de l'école du Bourg,
- 29 000 € pour des travaux à l'école du Bourg,
- 20 000 € qui s'ajoutent au 60 000 € prévus en 2016 pour le réseau pluvial de la rue Carrère longue,
- 10 000 € qui s'ajoutent au 30 000 € prévus en 2016 pour l'aménagement du terrain « Rigal » en dessous de l'école du Bourg.

Les rentrées nécessaires pour financer ces chantiers reposent sur l'excédent de 2016 d'un montant de 817 041 € que nous avons évoqué plus haut, ainsi que sur l'espérance d'un excédent de fonctionnement de 210 367 € pour 2017 et sur l'espérance de vente du patrimoine immobilier de la commune (ferme Pétrique-Tambouré et des terrains annexes) pour 363 500 €.

Ce budget primitif de 2017 a été voté par 15 voix pour et 4 contre.

6 – Subventions aux associations :

Dans le budget voté, le montant dédié aux aides financières pour les associations est de 22 000 €.

A l'unanimité les élus ont voté la répartition suivante :

Associations	attribué
Rugby Nay	200 €
Foot de Nay	200 €
Coop Scolaire les Esquiros (Pont-Latapie)	1 073 €
Ass Parents Elèves (P-Latapie)	148 €
Occe Coop Scolaire (Bourg)	5 046 €
Ass Parents Elèves (Bourg)	696 €
Groupement Pastoral	4 000 €
TOTAL	11 363 €

7 – Entretien espaces verts :

La commune d'Asson assure l'entretien des espaces verts des bâtiments HLM et de l'ensemble immobilier du pôle médical du Clos Saint Martin. Les coûts respectifs sont fixés à l'unanimité à 320 € et 300 €.

8 – Vente terrains communaux et TVA :

Depuis une délibération du 29 Mars 2016, la commune est propriétaire d'une parcelle de 3000 m² à côté de la ferme Pétrique-Tambouré. Le maire propose de découper ce terrain en 4 lots de 600, 681, 865 et 930 m² et de les mettre en vente au prix de 60 € le m². Il précise que 3 acquéreurs potentiels se sont manifestés. Patrick Moura estime que ce terrain payé 22,80 € le m² ne doit pas être vendu avec un tel profit (37,20 €). Le maire rétorque qu'il y va de l'intérêt de la commune.

Notre abstention sur ce point se justifie par le fait que sur cette même zone, les élus ont accepté le 9 février 2016 de vendre un terrain de 500 m² au tarif de 25 €/m².

Cette proposition est validée par 15 voix pour et 4 abstentions.

Des dispositions réglementaires imposent aux communes d'assujettir ces ventes de terrain au régime de la T.V.A.

Le Conseil décide à l'unanimité de se conformer à cette mesure.

9 – Giratoire durée d'amortissement :

Les services du trésor public ont demandé aux élus de se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions du rond-point de la départementale 35 et de la ZAC.

Sur proposition du trésorier les élus décident à l'unanimité de fixer la durée à 1 an.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire annonce la tenue d'une cérémonie au Monument aux Morts le lundi 8 Mai .

Il rappelle également les dates des 2 tours de l'élection présidentielle, le 23 avril et le 7 mai 2017.

Patrick Moura demande au maire de faire respecter les règles de nuisances sonores aux utilisateurs de la salle de l'Isarce lors des soirées festives, des débordements ayant eu lieu encore récemment.

Il demande par ailleurs au maire qui est le bénéficiaire de la « formation Licence IV » inscrite au compte administratif en juin 2016 pour un montant de 708 €.

Ce dernier lui répond qu'elle a bénéficié à un membre d'Asson Sports.

La séance est levée à 22h15

Les rédacteurs